

*Intérêt—Loi*

à dire notamment au sujet des hypothèques. Il a parlé des compagnies de fiducie et de leur comportement à l'égard des hypothèques. Au fur et à mesure que ce débat se poursuivait pendant quelques mois, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'un nombre restreint de cas. Il ne s'agit pas de centaines de milliers de particuliers comme le député le laisse entendre. Sa conscience lui fait plus honneur que sa façon de calculer. Il a raison pour le nombre des hypothèques en souffrance, mais je ne crois pas que toutes ces hypothèques aient été prises frauduleusement. Il faudrait dire encore là que ces hypothèques ont été pour la plupart consenties à des gens qui comprenaient exactement ce qu'ils obtenaient et étaient heureux de l'obtenir.

● (1750)

Le député de Burlington a soulevé la question, toutefois, et, au comité, les sociétés de fiducie ont répondu à ces préoccupations et ont exprimé leurs propres préoccupations. Nous avons aussi entendu le ministre de la Consommation et des Corporations (M<sup>me</sup> Erola).

Comme je l'ai dit au début, les taux d'intérêt ne sont pas en soi signes de problèmes économiques, mais ils sont plutôt des symptômes de problèmes. Aujourd'hui, ils sont des symptômes de santé économique, car ils sont à la baisse.

Je voudrais citer des taux d'intérêts qui ont cours aujourd'hui. Au 30 janvier, les Obligations d'épargne du Canada rapportaient 9.5 p. 100 la première année et 7 p. 100 chacune des six années subséquentes. Nous sommes loin des 19 p. 100 qu'il nous fallait payer il y a deux ou trois ans afin d'être compétitifs. Le taux de la Banque du Canada était de 9.98 le 30 janvier, le taux bancaire préférentiel était de 11 p. 100, les hypothèques d'un an à taux variable étaient à 10.25 p. 100 et les hypothèques de cinq ans à taux fixe à 12.50 p. 100. Ces chiffres témoignent de la santé et de la vigueur de notre économie et montrent que les banques n'essaient pas de mettre tout le monde sur la paille ni d'écorcher le pays.

Rappelons-nous le bon travail accompli par le comité des finances lorsqu'il a examiné les profits des banques. Si le système hypothécaire pose des problèmes, voyons ce qui peut être fait au lieu de nous débarrasser carrément du système. Ne détruisons pas tout le système financier ou hypothécaire afin de résoudre des problèmes mineurs.

Si nous nous penchions sur les conclusions du comité des finances, nous constaterions que de nombreuses allégations de profits excessifs ne sont pas vraies du tout. Un rapport minoritaire a été rédigé par le NPD et je suis persuadé que le député de Lanark se ferait un plaisir de le signer, mais les autres conservateurs ne l'ont pas signé. Ils se sont ralliés à la majorité et n'ont pas trouvé les profits des banques excessivement élevés. Le député devrait savoir, à mon avis, que son parti ne croit pas que les banques volent les Canadiens. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent que l'on détruise les banques en voulant résoudre des problèmes précis. Je ne crois pas que les Canadiens veulent voir la Banque de Nouvelle-Écosse couler à pic parce qu'un client a un problème hypothécaire. C'est une réponse trop radicale à un problème précis. Nous ne devons pas oublier que tout remède que nous proposons à l'égard d'un

problème doit être relativement équilibré. Nous fonctionnons selon un système délicat en vertu duquel les banques ont une obligation envers un déposant dont elles utilisent les fonds pour accorder des prêts hypothécaires. Allons-nous renoncer à ces hypothèques et à tous ces . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) invoque-t-il le Règlement?

**M. Dick:** Monsieur le Président, le député me permet-il de lui poser une brève question?

**M. Fisher:** Oui, s'il me reste du temps à la fin de mes observations, monsieur le Président. Le député a déjà eu vingt minutes à sa disposition et je tiens à utiliser le temps qui m'est imparti. Certaines de ses remarques appellent une réponse.

Nous risquons de constater que le genre de remède qu'il propose peut provenir d'une source légèrement différente. Il existe notamment le Programme canadien de renouvellement hypothécaire qui vise à résoudre les problèmes auxquels les gens se heurtent dans des circonstances extrêmes. Lorsque leurs versements hypothécaires représentent plus de 30 p. 100 du revenu familial brut, nous leur accordons une subvention afin de ramener ces paiements à un montant plus réaliste. Nous n'avons pas cherché à bouleverser complètement le régime bancaire pour résoudre un problème donné. Au contraire, nous nous sommes tournés vers le propriétaire, auquel le problème réel se pose, et l'avons aidé directement. Cette solution est plus réaliste. Nous n'avons pas proposé de solution radicale susceptible de bouleverser le système habituel. Nous avons offert une aide aux propriétaires et, dans ma circonscription, ce programme a été bien reçu parce qu'il s'adressait aux gens qui en avaient besoin. Une fois la crise passée, notre aide n'est plus nécessaire.

Je vois que le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) veut participer au débat, monsieur le Président, et je sais qu'il est d'accord avec moi sur ce point. Nous avons offert des taux spéciaux du même ordre dans d'autres circonstances. Il y a notamment la Société du crédit agricole et le Programme des prêts à la petite entreprise, qui s'appliquent dans des cas spéciaux et prévoient le versement de subventions à des personnes qui n'ont pas d'autre choix. Cette solution est plus réaliste que le fait de bouleverser tout le système. Nous devons appliquer ce principe à de nombreux cas et nous rendre compte qu'il convient d'aider les personnes qui en ont besoin, au lieu de procéder à un véritable remue-ménage.

Il est inutile de s'en prendre aux banques en général pour le moment. Au contraire, nous devons effectuer des recherches et déterminer les cas extrêmes en vue d'y trouver une solution. Le système est très valable pour les propriétaires et, pour les banques, il donne de bons résultats.

Je me rappelle le jour où il ne restait plus de fonds hypothécaires. Une fois l'an, il fallait faire la queue pour démontrer qu'on était admissible à un prêt hypothécaire. Nous avons réglé ce problème, de sorte que les Canadiens peuvent maintenant obtenir de bons prêts hypothécaires garantis par un système financier stable et savoir exactement où ils en sont. Quand nous constatons l'existence d'un problème, comme l'a fait le député concienieux, trouvons une solution efficace et immédiate.